

*Travaux de la Chambre*

Je m'intéresse au plus haut point aux travaux de la Chambre. J'ai plusieurs points à soulever. Je n'ai pu attirer l'attention du Président aujourd'hui et j'ai un point à soulever là-dessus.

Je me demande si ça vaut vraiment la peine de se lever quand on n'est pas sur la liste. Si on n'y est pas, il faut se rendre à l'évidence. C'est jeudi et, d'ordinaire, le fauteuil est occupé par quelqu'un d'autre. Je veux bien faire ma part et me lever le premier ou le deuxième jour. Mais rendu au vendredi, la présidence change et celui ou celle qui occupe le fauteuil pense que je demande la parole pour la première fois. J'ai beau être un bon baptiste, mais j'en ai assez d'être largué tout le temps.

Sur le chapitre des travaux de la Chambre, je me demande si le leader parlementaire, ayant toujours à l'esprit le jour du Souvenir et compte tenu du rapport unanime du Comité de la défense ainsi que de la question posée par le député de Parry Sound—Muskoka vendredi dernier au ministre des Anciens combattants, sauf erreur, au sujet de la mise en oeuvre immédiate de ces recommandations qui s'appliquent aux marins de la marine marchande, une espèce en voie de disparition, je me demande, dis-je, si le leader parlementaire préfère attendre que s'écoule le délai de 150 jours avant de faire connaître sa réponse à ce rapport unanime qui s'adresse enfin aux derniers groupes de combattants qui ont défendu le pays, qui se sont battus vaillamment et ont eu un plus haut taux de morts et de blessés que tout autre groupe des forces armées.

Accomplissons quelque chose de bien et dont les Canadiens pourraient être fiers, puisque nous avons manqué le coche à l'occasion du jour du Souvenir, le gouvernement devrait profiter de la période des fêtes et réagir favorablement aux recommandations visant ces marins de la marine marchande qui approchent du moment de la mort. Différentes statistiques montrent qu'il y en a un ou deux qui meurent chaque semaine en raison de leur âge. Le gouvernement devrait poser un geste positif.

Franchement, nous trouvons de l'argent pour toutes sortes de choses. Il y a un aspect moral à considérer, comme le disait le président du Comité de la défense, dans le versement de ces prestations. Je suis sûr que le leader parlementaire, qui est capable de beaucoup de compassion à l'extérieur de la Chambre, peut comprendre la nécessité morale de faire quelque chose avant que ce groupe ne disparaisse complètement. Autrement dit, il faut contourner la procédure qui prévoit un délai de 150 jours.

Je n'ai pas pu poser de questions au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, et j'en avais pourtant plusieurs. Je m'adresse donc au leader parlementaire de l'opposition, qui a abordé le sujet des travaux de la Chambre. Pourrait-il me dire quelle est la différence entre un terme-piège comme «référendum» et un autre

terme-piège comme «société distincte»? Le gouvernement a changé d'idée et fait volte-face sur l'une d'elles à cause de ses conséquences, et garde son attitude enthousiaste et naïve sur l'autre. De toute façon, cela sert-il à quelque chose de poursuivre dans cette voie?

**M. Andre:** Monsieur le Président, je voudrais toucher un mot de la proposition d'accorder le statut d'ancien combattant aux membres de la marine marchande du Canada. Le ministre des Anciens combattants a dit à maintes reprises qu'à ses yeux, c'était très important. Il y travaille.

Sans qu'il ait à travailler pendant 150 jours, le député aura compris que les temps ont bien changé depuis que nous siégeons tous deux dans cette enceinte. En fait, il m'a précédé. À cette époque, on parlait sans cesse de dépenses nouvelles, car l'argent abondait et notre cote de solvabilité était encore bonne.

Malheureusement, nous ne pouvons plus en dire autant. Quand il dit que nous pouvons encore trouver de l'argent, je voudrais bien qu'il ait raison.

Le député a proposé des moyens de faire quelques modestes économies. Toutefois, ce n'est pas en économisant un dollar ici pour en dégager dix là qu'on va y parvenir. Je vais néanmoins transmettre sa demande au ministre des Anciens combattants.

Au cours du débat, on a employé des mots insidieux. J'ai entendu des petits ricanements tout à l'heure quand j'ai parlé de «plébiscite». Si j'ai employé ce mot, c'est que je suis ingénieur de formation et que, comme tous les ingénieurs, j'aime employer les mots justes.

J'ai consulté le dictionnaire *Oxford*. Dans un «référendum», on est tenu de donner suite aux résultats du scrutin des électeurs, tandis que dans un «plébiscite», on sollicite simplement un avis.

Comme vous le savez, notre Constitution ne nous autorise pas à recourir au suffrage direct donnant lieu à une décision obligatoire, et ce, en raison de la formule de modification. Au mieux, nous pouvons tenir un plébiscite, qui permet de sonder l'opinion publique, sans obligation. C'est pourquoi il s'agit d'un plébiscite et non d'un référendum, selon le *Concise Oxford Dictionary*.

**M. le Président:** Je suis impressionné. C'est merveilleux d'entendre parler un ingénieur, surtout quand on vient du milieu juridique. La consultation du *Concise Oxford Dictionary* est d'un grand secours pour le Président.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je félicite le leader du gouvernement à la Chambre des communes d'être un ingénieur et d'utiliser, de ce fait, un langage précis.

De nombreux Canadiens se demandent probablement si les gens en question sont tout aussi précis lorsqu'il s'agit de prévisions de coûts.